

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation – Année scolaire 2017-2018

École : **402 Centre Performance Plus**

Date : **4 juin 2018**

Nombre de signalements de violence : **1** Nombre de signalements d'intimidation : **1** Nombre de plaintes : **0**

| Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2017-2018 | | | |
|--|------------|---|---------|
| Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école | Poursuivre | Réalisé | Nouveau |
| <p>1. PRÉVENIR : Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Page agenda : Définition de ce qu'est l'intimidation versus un conflit. ○ Présentation par la direction des attentes comportementales du centre, des procédures et des conséquences possibles en lien avec l'intimidation dès les premiers de l'entrée des élèves en formation. ○ Sensibilisation des élèves à l'importance d'intervenir et de signaler. ○ Sensibilisation des membres du personnel au rôle qu'ils doivent jouer face à l'intimidation et adoption d'une vision commune des membres du personnel sur les stratégies d'interventions. ○ Procédure de sensibilisation lors de de l'accueil des nouveaux enseignants ○ Distribution de signets contre l'intimidation au Centre et qui annoncent deux moyens de dénoncer, via le site internet et par téléphone. | | <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> | |
| <p>2. ÉVALUER : Analyse des résultats et amélioration continue de la gestion du climat et des relations du centre:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un comité permanent avec un calendrier de rencontres statutaires dont le mandat est d'analyser les cas déclarés et de proposer des stratégies visant à l'amélioration continue de l'intervention (sensibilisation et intervention). Ce comité est composé d'un enseignant par secteur, de la TTS et il est animé par une direction. ○ Processus d'analyse des cas liés à l'intimidation pour ajuster les pratiques et les stratégies de gestions des signalements dans Tosca.Net. ○ Amorce de réflexion sur l'implantation de pratiques gagnantes en gestion de classe pour détecter et intervenir rapidement. | <p>X</p> | <p>X</p> <p>X</p> | |



Rappel des défis et des objectifs prioritaires pour l'année scolaire 2013-2014 (suite)

| Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité) | Poursuivre | Réalisé | Nouveau |
|--|------------|------------------|---------|
| <p>3. AGIR : Intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Mise en œuvre d'un mécanisme interne structuré pour la gestion et le traitement des signalements.○ Partage d'un outil simple d'utilisation et facilement accessible sur le site internet de Performance Plus permet aux élèves ou aux parents d'élèves d'effectuer un signalement.○ Compilation des événements liés au signalement de manifestations d'intimidation ou de violence.○ Recommandations du comité suite aux analyses des cas pour proposer des stratégies d'interventions en vue de prévenir d'autres situations similaires.○ Formation de l'intervenant responsable du dossier concernant le processus d'intervention et de signalement du centre.○ Formation des enseignants aux stratégies gagnantes de gestion de classe | | X X X X | |

Mise en œuvre des moyens

Travail du comité pour l'année scolaire 2017- 2018

Lors de l'année scolaire 2017-2018, le comité s'est rencontré à cinq reprises. Son mandat était d'élaborer un plan d'action pour sensibiliser les élèves et les membres du personnel, d'analyser les cas qui lui ont été soumis et faire des recommandations.

Les difficultés rencontrées :

La composition hétérogène des groupes en formation professionnelle (différence d'âge, de plan de carrière, d'expérience sur le marché du travail, de réalité familiales et personnelles) constitue un défi important pour les enseignants dans la gestion de leur classe. Ces différences chez les élèves influencent les attentes face à la formation ainsi que, le degré de motivation et la capacité à gérer le stress face à l'acquisition des nouveaux apprentissages et cette réalité qui diffère pour tous, a une influence directe sur le comportement et sur la gestion de soi.

En ce sens, tel que mentionné dans le rapport de l'année scolaire 2016-2017, la principale difficulté demeure dans la différence de perception qui persiste lorsque situation insatisfaisante, se transforme en conflit qui, mal gérée, donne l'impression de se transformer en situation d'intimidation. Donc, la rapidité avec laquelle tous interviennent, devient le facteur clé pour régler la situation et éviter qu'elle dégénère. Les cas analysés, cette année ont, démontré que le manque d'habiletés personnelles des élèves pour régler des accrochages ou des différends ont aggravé certaines situations. Ces conflits, lorsqu'ils ont été traités selon les procédures du centre, ont été réglés comme tels (avec outils, des consignes et des conséquences annoncées) aux différentes personnes concernées. Il n'en demeure pas moins que la gravité des conflits, additionnés à des difficultés personnelles ont un impact sur la persévérance de certains de nos élèves.

L'impact des actions mises en place

| Chez le personnel | Chez les élèves | Dans nos relations avec les parents | Dans nos relations avec les partenaires |
|---|---|--|--|
| <p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <p>Maintien d'une sensibilisation des enseignants face au phénomène</p> <p>Implication des enseignants via le comité intimidation</p> <p>Prise de position claire de l'ensemble du personnel face au phénomène</p> <p>Connaissance des implications légales pour tous les employés du Centre.</p> <p>Suite à cette prise de conscience, il y a eu une augmentation de la rapidité d'intervention des enseignants qui agissent de façon plus systématique face au phénomène</p> | <p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <p>Conscientisation face au phénomène</p> <p>Sensibilisation face à l'implication légale des gestes reliés à l'intimidation</p> <p>Meilleure accessibilité des moyens de déclarer les gestes reliés à l'intimidation</p> <p>Mise en place de moyens accessibles, simples et rapides de déclaration des gestes d'intimidation</p> <p>Développement du réflexe de valider leur compréhension des gestes reliés à l'intimidation afin de savoir s'il s'agit réellement d'intimidation</p> <p>Signalement rapide auprès de la TTS les situations potentielles d'intimidation</p> | <p>Bien qu'aucun signalement de la part des parents n'ait été fait, ces derniers peuvent effectuer un signalement par le biais du site internet de Performance Plus.</p> | <p>Le dossier intimidation a Performance Plus permis de :</p> <p>Poursuivre un partenariat avec le CSSS d'Argenteuil. En effet, la TTS du Centre peut maintenant référer directement à la clinique externe de psychiatrie locale les élèves qui nécessitent un suivi professionnel.</p> <p>Réactiver notre partenariat avec le service de police de la MRC d'Argenteuil. Le policier communautaire pourrait alors venir informer les élèves de leurs responsabilités face au phénomène.</p> |

Recommandations

Chantiers proposés pour l'année scolaire 2017-2018 :

Pour l'an prochain, Le comité recommande de construire un nouveau plan d'action. De plus, il fait des propositions pour travailler d'avantage la sensibilisation. Voici les pistes d'actions que le comité veut proposer pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Actualisation de la page d'agenda pour donner plus d'informations sur les premiers signes d'apparition et sur la gestion des conflits.
- Élaboration d'activités pour les élèves axées sur le civisme, sur les relations harmonieuses et sur la gestion des conflits.
- Élaboration d'un sondage afin de mesurer les changements survenus suite aux mesures mises en place.
- Relance des activités dans le cadre de La semaine de la prévention de l'intimidation.
- Relance d'une stratégie commune avec la polyvalente Lavigne pour la création d'une collaboration avec la Polyvalente Lavigne.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Performance Plus a été approuvée par le Conseil d'Établissement le : **04 juin 2018**

No de résolution : _____